

Arrêté
Levallois-Perret - Mise à jour des annexes du plan
local d'urbanisme

N° 31/2026

LE PRÉSIDENT,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial dénommé Paris Ouest La Défense dont le siège est à Nanterre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Levallois-Perret, approuvé par délibération n°15 du conseil municipal du 30 janvier 2012, modifié les 24 juin 2013 et 13 avril 2015 par délibérations n°86 et n°33 du Conseil municipal, et les 15 décembre 2016, 15 décembre 2020, 26 juin 2024 et 23 septembre 2025, par délibérations n°19(93/2016), n°27-126/2020, n°41-75/2024 et n°22-99/2025 du conseil de territoire de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense,

Vu les arrêtés territoriaux n°39/2016 en date du 3 octobre 2016, n°45/2017 en date du 13 octobre 2017, n°07/2020 en date du 12 février 2020, n°46/2021 en date du 2 septembre 2021, n°47/2022 en date du 12 octobre 2022 et n°33/2025 en date du 10 septembre 2025, portant mises à jour des annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret,

Vu la délibération n°124 du conseil municipal de la commune de Levallois-Perret du 5 octobre 2026 portant mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à Levallois,

Considérant que la délibération instituant la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ainsi que son plan peuvent être annexés au plan local d'urbanisme à titre d'information.

ARRÊTE

Article 1^{er} Le plan local d'urbanisme de la commune de Levallois-Perret est mis à jour à la date du présent arrêté.

Article 2 La délibération n°124 du Conseil municipal de la commune de Levallois-Perret du 5 octobre 2026 portant mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à Levallois ainsi que ses annexes sont ajoutées à la Pièce n°6.2.3 « Périmètres portés à titre d'information ».

Article 3 Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois à la mairie de Levallois-Perret et sur le site internet de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Accusé de réception en préfecture
057982-20261020-AR31 2026-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Article 4 Une copie du présent arrêté sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine.

Affiché le 20/10/2026

Article 5 Le Président et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit dans le registre des arrêtés de l'établissement public territorial.

Fait à Puteaux, le

20 OCT. 2026

Le Président,



Eric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 Bd de l'Hautil, 95000 Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification et de sa transmission en préfecture. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.